## 15ème legislature

Question N°: 30038	De <b>M. Pierre Cabaré</b> ( La République en Marche - Haute-Garonne )				Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation			Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères		
Rubrique >pauvreté		<b>Tête d'analyse</b> >Action de la France dans la lutte contre la faim		Analyse > Action de la France dans la lutte contre la faim.	
Question publiée au JO le : 02/06/2020 Réponse publiée au JO le : 04/08/2020 page : 5321 Date de changement d'attribution : 07/07/2020					

## Texte de la question

M. Pierre Cabaré interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'action de la France en matière de lutte contre la faim. Jusqu'à présent, la France a focalisé sa réponse à la pandémie au seul volet sanitaire (initiative covid-19 : santé en commun de l'AFD). Le renforcement des systèmes de santé est un prérequis indispensable pour répondre à la crise et améliorer les capacités sanitaires des pays sur le long terme. À cette réponse sanitaire doivent désormais s'ajouter des mesures visant à protéger les populations face aux effets sociaux et économiques de cette catastrophe, dont la crise alimentaire est l'une des principales conséquences. Il souhaite donc savoir comment et au travers de quels outils la lutte contre la crise alimentaire sera intégrée dans la réponse française à la pandémie liée au covid-19.

## Texte de la réponse

Les mesures adoptées à travers le monde, et notamment en Afrique, pour stopper la propagation de l'épidémie de Covid-19 comprennent souvent des limitations aux mouvements de populations. Prises pour des raisons sanitaires, ces restrictions peuvent avoir des conséquences négatives sur des populations vulnérables déjà confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition, qui ne disposent pas de protection sociale dans des contextes d'économies souvent informelles. Au Sahel et en Afrique de l'Ouest, l'impact du contrôle des déplacements devrait être important sur les populations agricoles et rurales déjà fragilisées par la crise sécuritaire. Plus de 17,2 millions de personnes y sont actuellement en situation d'insécurité alimentaire aiguë et ce nombre pourrait croître de plus de 50 millions d'ici les mois d'août ou septembre, à la période dite de soudure (entre saison sèche et saison des pluies), soit un niveau six fois plus élevé que ces dernières années. Dans le cadre de la réponse à la pandémie et de l'appui à l'Afrique, l'Agence française de développement (AFD) a lancé une initiative « Covid-19 : Santé en Commun », d'un montant de 1,2 milliard d'euros, pour aider les pays fragiles à faire face aux conséquences immédiates de la crise, au plan sanitaire, économique et social. Des pistes d'actions complémentaires ont été identifiées par l'AFD dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement rural. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères tient également compte de la crise sanitaire et de ses conséquences sur la sécurité alimentaire dans le cadre de l'attribution de l'Aide alimentaire programmée en 2020 : 47 millions d'euros ont ainsi été engagés depuis le début de l'année, dont près de 32 millions destinés à l'Afrique, en partie alloués au Programme alimentaire mondial. Dans le cadre de ce dispositif, l'invasion de criquets pèlerins en Afrique de l'Est, qui menace d'autres régions du continent, a été prise en considération. Plus de 6 millions d'euros ont été versés au premier semestre 2020 pour apporter une aide alimentaire et nutritionnelle aux populations https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/questions/QANR5I 15QE30038

fortement affectées par cette crise acridienne.